

République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de conseillers

L'an deux mille vingt trois

Le mardi 04 avril à 14 h 30

présents : 09

votants : 12

en exercice : 13

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Michel JAMMES, Président

Date de convocation du CCAS : mardi 28 mars

Présents Michel JAMMES, Claudette PYBOT, Carlo ATTIE, Catherine MENA, Jean-Pierre DUVIVIER, Madeleine PLA, Monique CAYROL, Jeanine PASCAL, Claudine RIGAUD

Représentées : Brigitte CAVERIVIERE par Claudette PYBOT
Laure TONDON par Catherine MENA
Sylvie LASSERRE par Jeanine PASCAL

Absent : Michel SANTANAC

Objet :
Budget primitif 2023.

Monsieur le Président présente à l'assemblée le budget primitif 2023. Il s'équilibre en section de fonctionnement :

RECETTES :	35 833.12 €
DEPENSES :	35 833.12 €

Le comité,

Ouï l'exposé de son Président, après délibération, à l'unanimité des présents et représentés, approuve le budget primitif 2023. Il s'équilibre en section de fonctionnement

RECETTES :	35 833.12 €
DEPENSES :	35 833.12 €

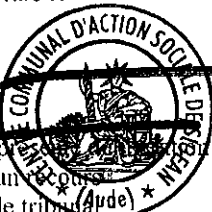
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Et ont signé au registre des délibérations les
membres présents.
Pour extrait conforme

Le Président,
Michel JAMMES

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission
En Préfecture le 05.04.2023
Et de la publication le 05.04.2023
Réception en Préfecture le 05.04.2023

Le Président,
Michel JAMMES

Qui informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publicité



Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20230404-CCAS-2023-005-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023

13

MISE EN LIGNE LE 05-04-2023

Accusé de réception en préfecture
011-211103791-20230404-CCAS-2023-005-DE
Date de télétransmission : 05/04/2023
Date de réception préfecture : 05/04/2023